



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### **SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 21 mars 2018 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

#### **PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost  
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Sont également présents :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie  
Monsieur Matthieu Ledoux, directeur général de la Municipalité de Sainte-Sophie

2018-03-21/916

ITEM 1

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018**

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est ouverte à 15 h 02.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-03-21/917

ITEM 2

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 MARS 2018**

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-03-21/918

ITEM 3

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 février 2018 soit approuvé en y apportant les corrections demandées.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-03-21/919

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 14 FÉVRIER 2018 AU  
14 MARS 2018**

---

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 14 février au 14 mars 2018;

Il est proposé par madame Louise Gallant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 14 février au 14 mars 2018:

Folio 832329 :

- chèques portant les numéros 908 à 926 inclusivement représentant un montant de 231 876,41 \$,
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 33 643,17 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 48 598,52 \$.

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-03-21/920

ITEM 5

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AINSI QUE LE RAPPORT DU  
VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

---

Un avis public a été donné le 14 mars 2018 à l'effet que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017 seront déposés à la présente séance, et ce, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

La directrice générale secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2017 de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord ainsi que le rapport du vérificateur externe, soit la firme Gariépy Bussière CPA inc. datés du 21 février 2018.

Le rapport financier de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la firme Gariépy Bussière CPA inc.

2018-03-21/921

ITEM 6

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 005 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

---

Avis de motion est donné par monsieur Paul Germain que sera adopté à la séance du 18 avril 2018 à 15 h 00 à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme, le règlement numéro 005 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.

Le règlement numéro 005 vise à :

- Énoncer les principales valeurs de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord en matière d'éthique;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- Prévenir les conflits d'éthique et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation, aux heures ordinaires d'affaires, à la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord à l'adresse suivante :

750, rue Fillion  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 0J2

Donné à Saint-Jérôme, le 21 mars 2018

Danielle Clément  
Directrice générale secrétaire trésorière

2018-03-21/922

ITEM 7

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Aucune question du public.

2018-03-21/923

ITEM 8

**LEVÉE DE LA SÉANCE 21 MARS 2018**

---

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est levée à 15 h 37.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Stéphane Maher,  
Président

---

Danielle Clément,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière